



## Compte-rendu du CTL n° 5 du 10 mai 2022

Ordre du jour :

Approbation du PV du CTL n°1 du 11 janvier 2022 (pour avis) ;  
Approbation du PV du CTL n°1 (seconde convocation) du 21 janvier 2022 (pour avis) ;  
Les restructurations au 01/01/2023 (pour avis) ;  
Evolution du réseau des caisses en numéraire de la DDFIP (pour avis) ;  
Questions diverses

Début 9 h30

Déclaration liminaire de FO DGFIP72 jointe au CR

Le DDFIP en réponse rappelle que sur le plan humain tout est fait et qu'un audit départemental sera effectué sur mise en œuvre du NRP. A suivre.

1) et 2) Approbation des PV du CTL n°1 du 11/01/2022 et du 21/01/2022 par les représentants du personnel ayant siégé à ces CTL.

3) Les restructurations au 01/01/2023 (pour avis)

- premier constat les acteurs de prévention, ISST (inspecteur sécurité et santé au travail) et MDT (médecin du Travail), n'ont pas été prévenus en amont du projet.

- la DDFIP nous confirme que l'antenne immobilière de Nantes a donné un avis il y a .....une semaine.  
Quoi en penser ?

- Sur l'aspect métier, la DDFIP nous informe que le rattachement SIP et Amendes n'est pas possible.

- Sur l'aspect immobilier, la DDFIP annonce que 8 m<sup>2</sup> par agent peut être envisagée dans des situations particulières.

De son côté, la MDT précise qu'une étude ergonomique, une étude des effets de gêne et les modifications de process doivent être communiqués aux préventeurs (ISST + MDT) en amont du CHSCT.

- En conclusion la DDFIP nous dit qu'elle fera en sorte pour qu'au 01/01/2023 la fermeture soit effective ; et nous de finir en disant qu'au CTL le projet n'est pas abouti.

Les représentants FO DGFIP 72 ont voté CONTRE

Pour le classement du poste comptable, il devrait être attribué à un IDIV HC ou un IP.

4) Evolution du réseau des caisses en numéraire de la DDFIP (pour avis)

Nous avons rappelé que le transfert des paiements chez les buralistes est une perte de notre mission.

Les représentants FO DGFIP 72 ont voté CONTRE

## 5) Questions diverses :

Après les mouvements C et B des postes restent vacants .

La DDFIP nous informe qu'elle est consciente de ce problème mais que la Direction générale réalise le mouvement national, au niveau de chaque département. Les directions n'interviennent pas sauf à plaider pour avoir le maximum d'arrivées possibles. La DG a le souci de répartir la vacance entre département à des niveaux homogènes. C'est d'ailleurs ce qui ressort d'une comparaison entre le niveau départemental et le niveau national.

Plus spécifiquement, pour les agents concernés, il faut regarder le classement de leur demande (publié sur Ulysse). Et même si la Sarthe est son premier choix, il faut comparer l'ancienneté de l'agent et la coupure (ancienneté du dernier muté) dans le département.

Certain agents sont donc obligés de muter (mutation forcée pour 2 ans) alors que les postes ne seront pourvus pour les agents de catégorie B qu'en avril 2023 par des B stagiaires... En attendant qui fera le travail, le recours aux contractuels n'est pas possible.

Pour les A pas de vacance d'emploi mieux 1 de plus.

Pour les IDIV pas d'arrivée ni de départ.

Si des situations particulières sont relevées, les agents ont jusqu'au 14/06 pour en informer la DDFIP. FO DGFIP 72 reste à votre disposition pour vous accompagner.

Fin 11 h 55

Votre représentant au CTL : Jean-Yves **PERDRIAU**, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86



SECTION  
DE LA  
SARTHE

Syndicat National  
Force Ouvrière  
des Finances Publiques

## Déclaration liminaire CTL du 10 mai 2022

Monsieur le Président,

Inexorablement « le nouveau réseau de proximité » continue sa mise en place. Il éloigne d'autant le citoyen d'une participation active au financement de l'État.

Nul doute que les réformes successives aident et contribuent à atténuer la place des impôts directs et progressifs aux bénéficiaires d'impôts de plus en plus indirects et proportionnels qui affaiblissent ainsi le sentiment de justice fiscale jusqu'à fragiliser dangereusement le consentement à l'impôt.

Au consentement, la cohésion sociale tend à s'effriter et les dernières élections ont montré la montée de mouvements extrémistes. Peut-on y voir un lien avec la montée d'une forme d'intolérance et de radicalité dans certains lieux de France abandonnés de services publics et autres commodités dispensés dans de grandes agglomérations ? Nous n'iront pas si loin, mais peut y réfléchir.

A l'heure où la guerre frappe à 2 minutes de portée de missiles, il serait bien vu de réviser cette politique qui détourne le citoyen de ce qui fait le lien de leur liberté. Ne dit-on pas que l'argent est le nerf de la guerre.

Plusieurs fois déjà depuis l'annonce de la géographie revisitée en décembre 2018, nous avons rappelé que la Fonction Publique dans son ensemble était un amortisseur aux diverses crises rencontrées, la DGFIP restant l'outil indispensable à sa réussite.

Sans vouloir paraître calinou, grogneur ou scoubidou, nous disons en toute liberté que le sens doit se retrouver tant dans le travail que dans son organisation.

A trop s'éloigner, on perd de vue l'essentiel.

Et même si les agents des finances publiques sont « les ambassadeurs d'une administration unique », ils méritent mieux qu'une prescription de « résilience et d'agilité » en guise de remède aux changements. Boris Cyrulnik, spécialiste de la « Résilience » qui a échappé aux camps de la mort contrairement à ses parents, disait : « La résilience, c'est l'art de naviguer dans les torrents » il ajoute aussi « moins on a de connaissances, plus on a de convictions ».

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

3/3